

[LIVRE]

Les résidences d'écritures du Chalet Mauriac à Saint-Symphorien (33)

Appel à candidatures 2021
Résidence Traduction

Date limite de candidature : jeudi 7 mai 2020, minuit

ALCA Nouvelle-Aquitaine invite les **traducteurs littéraires étrangers**, souhaitant travailler en immersion dans le pays dont ils traduisent la langue, à soumettre leur candidature pour l'obtention d'une résidence de traduction de 6 semaines, en 2021, dotée d'une bourse d'écriture, au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien.

Que leur art s'exerce sur des classiques, les auteurs du patrimoine littéraire ou les écrivains contemporains, les traductrices et traducteurs sont les passeurs indispensables d'une littérature vivante et plurielle, représentative de la diversité des langues et des cultures. ALCA valorise le métier de traducteur auprès des professionnels et du grand public.

Il s'agit d'offrir aux lauréats des conditions de travail appropriées dans un site exceptionnel, ancienne propriété de la Famille Mauriac, une maison du 19^e siècle restaurée et entourée d'un parc de 10 hectares. Le pilotage et l'accompagnement de ces résidences ont été confiés à ALCA Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui est propriétaire du Chalet et en assure la gestion mobilière et immobilière.

CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE	page 2
PRINCIPES GÉNÉRAUX	page 2
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ	page 2
PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE	page 2
VIE À LA RÉSIDENCE	page 3
NATURE DE LA RÉSIDENCE	page 3
HÉBERGEMENT	page 3
RÉMUNÉRATION DES TRADUCTEURS	page 4
FRAIS DE SÉJOUR : TRANSPORTS ET RESTAURATION	page 4
ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT	page 4
ENGAGEMENTS D'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE	page 5
CONVENTION	page 5
MODALITÉS D'ATTRIBUTION	page 5
APPEL À CANDIDATURES « TRADUCTION 2021 »	page 6
DATE LIMITE DE CANDIDATURE	page 6
VOUS	page 6
VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE	page 7
ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT	page 8
DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER	page 9
MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER	page 9

CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- **Durée du séjour** : 6 semaines (non fractionnables)
- **Dates** : du 1^{er} mars au 9 avril 2021 (2 lauréats)
- **Hébergement** : au Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (Gironde)
- **Bourse d'écriture** : 2400 € net, octroyée par ALCA Nouvelle-Aquitaine
- **Transport** : prise en charge, à hauteur maximale de 1000€, d'un voyage aller-retour depuis le domicile du traducteur jusqu'au Chalet Mauriac
- **Projets éligibles** : traduction d'un texte de fiction de langue française. L'ouvrage original doit être écrit en français et relever du champ littéraire, y compris la littérature jeunesse, la bande dessinée, les essais, le théâtre, la poésie et la littérature de « genre »: fantastique, policier...
- **Toutes les langues étrangères sont éligibles** (langue cible du traducteur)
- **Attention !**
 - **Sont exclues** les éditions à compte d'auteur et l'auto-édition
 - **Sont exclues** les traductions relais ou intermédiaires, c'est-à-dire non effectuées à partir de la langue originale d'écriture de l'ouvrage
 - **Sont exclues** les traductions d'ouvrages scolaires, guides pratiques, revues, documentaires
 - **Sont exclues** les traductions achevées avant la venue du traducteur en France
 - **Sont exclus** les contrats de traduction qui ne sont plus en cours de validité
 - **Sont exclues** les œuvres dont les droits de traduction n'ont pas été cédés par l'éditeur français

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Vous avez un projet de traduction d'un texte de langue française, faisant l'objet d'un contrat avec un éditeur étranger
- L'ouvrage original doit être en français et relever du champ littéraire. Toutes les langues étrangères sont éligibles et toutes les œuvres littéraires, y compris les œuvres du patrimoine relevant du domaine public.
- Si l'ouvrage original n'est pas dans le domaine public, vous devez justifier d'un contrat de cession de droits en cours de validité, entre l'éditeur d'origine et l'éditeur commanditaire de la traduction
- Vous avez à votre actif au moins deux traductions déjà publiées dans votre pays, par une maison d'édition professionnelle
- Vous résidez à l'étranger et/ou votre résidence fiscale n'est pas en France
- Vous avez moins de 65 ans au 31 décembre 2020
- Vous êtes disponible du 1^{er} mars au 9 avril 2021.

PRÉSENTATION SUCCINCTE DU LIEU DE RÉSIDENCE

Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien, est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écritures : écriture numérique, graphique, littéraire, cinématographique, audiovisuelle, dramatique, musicale, transmédia, etc.

Depuis le printemps 2013, ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise des résidences d'auteurs et de réalisateurs. Selon les appels à candidatures, les auteurs sont accueillis de 2 à 8 semaines, afin d'engager un travail d'écriture, d'approfondir une réflexion personnelle ou de partager un projet avec d'autres créateurs.

VIE À LA RÉSIDENCE

Les résidents sont libres de leur temps et peuvent se concentrer pleinement à leur travail d'écriture, de création ou de traduction. Ils sont invités à partager la vie culturelle du village de Saint-Symphorien et du Sud Gironde, à participer à des rencontres avec des structures culturelles locales. Ils sont également invités à des temps à la MÉCA, qui abrite le site bordelais d'ALCA, pour visiter les expositions du FRAC, participer aux sorties de résidence de l'OARA et rencontrer les équipes d'ALCA et/ou les professionnels du livre et cinéma.

ALCA assure un suivi personnalisé du travail des résidents.

Par la présence systématique de plusieurs résidents en même temps (le Chalet Mauriac dispose de 5 chambres), ALCA souhaite faciliter les rencontres interdisciplinaires entre les auteurs et propose, le cas échéant, des actions culturelles (séances de projection-critique, lectures de scénario, rencontres en librairie, en médiathèque, etc.).

Un réseau d'auteurs se tisse progressivement, entre les réalisateurs, les écrivains, les illustrateurs, les traducteurs, les artistes et les architectes transmédia venus en résidence au Chalet Mauriac.

NATURE DE LA RÉSIDENCE

La résidence offrira à l'auteur le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail de création en cours. Il sera libre de consacrer au moins 70 % de son temps à ce travail personnel. Il pourra cependant être éventuellement sollicité pour quelques rencontres professionnelles et/ou publiques, en librairie, bibliothèque, festivals, salons du livre ou rencontres en milieu scolaire : ce programme sera construit conjointement entre ALCA et l'auteur, avant la résidence.

HÉBERGEMENT

Le lieu de résidence est le Chalet Mauriac, situé au 14 cours de Verdun 33113 Saint-Symphorien (à environ 1 heure de route de Bordeaux). Maison du 19^e siècle, le Chalet Mauriac est une ancienne propriété de la Famille Mauriac, acquise par la Région Nouvelle-Aquitaine qui l'a restaurée et aménagée pour y accueillir des auteurs et des artistes. Le village de Saint-Symphorien (2000 habitants) est une des communes du Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Située au milieu d'un parc de 10 hectares, la maison est composée d'**espaces communs** (cuisine, bibliothèque, salle de séjour, studio-salle de travail) et de **5 chambres individuelles, dotées chacune d'un espace de travail, d'un cabinet de toilette et d'une douche privés.**

- Le linge de lit et de maison est fourni.
- Les frais de fonctionnement (eau, gaz, électricité) sont pris en charge par la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Des imprimantes, un photocopieur/scanner/imprimante, un écran avec vidéo-projecteur sont mis à disposition. L'usage de ces outils est partagé avec les autres lauréats en résidence au même moment.
- La maison est équipée d'une connexion internet wifi et d'un poste téléphonique par chambre.
- Chaque chambre peut accueillir 2 personnes. Les résidents ne peuvent pas être accompagnés de leur famille, mais ils peuvent accueillir ponctuellement un proche sous réserve d'en avoir informé ALCA. Dans ce cas, les frais liés à la venue et au séjour ponctuel de l'accompagnant (transport et restauration) ne pourront être avancés par ALCA et seront à la charge du résident.

RÉMUNÉRATION

Pour la durée de son séjour, le traducteur reçoit une bourse de 2400 € net (deux mille quatre cents euros) qui sera versée par virement bancaire à l'arrivée au Chalet, parallèlement à la signature d'une convention de résidence (voir la mention de la convention plus bas). La bourse fera l'objet d'une note de droits d'auteurs et ALCA s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte du traducteur (contribution diffuseur et formation professionnelle).

FRAIS DE SEJOUR : Transports et restauration

- ALCA prend en charge les frais de voyage du traducteur (aller-retour de son domicile au Chalet Mauriac) à une hauteur maximale de 1000 €. Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres éventuelles publiques sont pris en charge par ALCA. Le traducteur aura à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Une voiture peut être mise exceptionnellement à la disposition des résidents du Chalet Mauriac. Propriété de la Région, ce véhicule de fonction est assuré par ALCA. Pour l'utiliser les résidents doivent fournir un permis de conduire en cours de validité, remplir le planning d'utilisation partagée et assurer à sa charge le plein de carburant du véhicule. ALCA reste prioritaire sur l'utilisation de ce véhicule.
- Quatre vélos sont à disposition des résidents.
- Arrivées et départs :
 - les arrivées sont programmées entre 9h et 17h sur les jours ouvrés (hors week-end)
 - les départs sont programmés le vendredi, avant 12h.
- Le résident sera autonome pour sa restauration. Seuls les repas liés aux rencontres d'ALCA seront pris en charge.
- Le résident aura à sa charge les dépenses suivantes :
 - ses frais de visa
 - ses assurances personnelles,
 - les frais relatifs au développement de son projet personnel
 - sa restauration, hors temps de médiation
 - ses déplacements personnels.

ENGAGEMENTS DU RÉSIDENT

Chaque résident s'engage :

- À Résider au Chalet Mauriac pendant 8 semaines, à la période définie (en cas d'impossibilité, la résidence ne pourra pas être reportée)
- À travailler sur le projet d'écriture pour lequel il a postulé et à tenir ALCA informée de l'avancée de ce projet.
- À accepter de participer à quelques rencontres publiques et/ou professionnelles le temps de sa résidence, ces éventuelles rencontres occupant moins de 30 % du temps de la résidence
- À tenir ALCA informée, à l'issue du séjour, de la poursuite de son projet.
- Si ce projet aboutit à une publication, à y faire figurer la mention suivante : « Le traducteur de cet ouvrage a bénéficié du soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences d'écritures du Chalet Mauriac, propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, à Saint-Symphorien »
- À faire parvenir, par le biais de son éditeur, 2 exemplaires du livre traduit à parution : 1 exemplaire à ALCA Nouvelle-Aquitaine, au Pôle Création et 1 exemplaire au Chalet Mauriac.

ENGAGEMENTS d'ALCA NOUVELLE-AQUITAINE

- ALCA prend en charge la rémunération du résident (bourse d'écriture), de ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, son hébergement et ses repas lors des rencontres organisées par ALCA.
- ALCA met en place un accompagnement artistique du résident et s'efforce de répondre à ses demandes de mise en contact avec les créateurs, les éditeurs, les lieux, les publics et les manifestations en région Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA s'engage à mettre en valeur la résidence de l'auteur et son travail :
 - par une annonce dans la Lettre d'information électronique d'ALCA
 - par la création d'une page dédiée sur le site d'ALCA
 - par la réalisation d'un article de mémoire de résidence illustré d'un reportage photographique, publié sur la revue numérique *Prologue* (prologue-alca.fr) et dont le contenu pourra faire l'objet d'éventuelles déclinaisons ultérieures.

CONVENTION

Une convention sera signée entre le traducteur et ALCA Nouvelle-Aquitaine, définissant les conditions de séjour en résidence et reprenant l'essentiel des clauses du présent cahier des charges. Un calendrier prévisionnel des rencontres sera joint en annexe.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Les dossiers sont examinés par un jury d'experts mis en place par ALCA Nouvelle-Aquitaine, qui se réunira pour délibérer courant juillet 2020. Les candidats sont informés du choix final par un courrier, uniquement, signé par la direction générale d'ALCA.

APPEL À CANDIDATURES « Traduction 2021 »

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : jeudi 7 mai 2020, minuit

VOUS

- NOM (état civil).....
- Prénom :
- Pseudonyme éventuel :
- Date de naissance :
- Nationalité :
- Adresse :
- Code postal : Ville :
- Pays :
- Téléphone :
- Courriel :
- Blog ou site internet :
- Langues traduites et sens de traduction (par exemple: français vers italien)
.....
.....
.....
- Êtes-vous membre d'une association de traducteurs littéraires? OUI - NON
Si oui, laquelle
- La traduction littéraire est-elle votre principale source de revenus ? OUI - NON
- Si non, précisez quel est votre métier ou votre source de revenus habituel :
.....
- Avez-vous déjà bénéficié d'une bourse d'écriture ? OUI - NON
Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la bourse
.....
.....
- Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence ? OUI - NON
Si oui, précisez en quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence
.....
.....
.....

VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE

- **Titre français de l'œuvre à traduire** :
- **Nom de l'auteur**.....
- **Genre littéraire (préciser : roman, poésie, bande dessinée, album jeunesse, théâtre, philosophie, essai)** :
- **Éditeur français (ou francophone)** :
- **Nombre de pages de l'édition originale française** :
- **S'agit-il** : d'une œuvre du domaine public d'une œuvre encore sous droits

Dans le cas d'une œuvre sous droits, merci de joindre une copie complète du contrat de cession des droits de traduction, contrat signé entre l'éditeur français titulaire des droits et l'éditeur étranger (votre éditeur)

- **S'agit-il** d'une première traduction d'une œuvre inédite dans la langue-cible
 d'une nouvelle traduction ou re-traduction
- **Nom et adresse de l'éditeur commanditaire** (celui avec lequel vous avez passé le contrat de traduction).....
.....
- **Date prévue de remise de votre traduction à l'éditeur** :
- **Modalités et montant de rémunération de la traduction** (contrat signé avec l'éditeur) :
 - Tarif par feuillet :
 - % de droits d'auteur :
 - Forfait :
- **Votre contrat prévoit-il le versement d'une avance ou d'un à-valoir à la commande ?**
OUI - NON
Si oui, de quel montant ?.....
- **Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet de traduction ?**
OUI - NON
Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / refusée / en attente).....
.....
- **Avez-vous auparavant déjà obtenu une bourse de traduction ou de résidence ?**
OUI - NON
Si oui, précisez en quelle année et quel organisme vous l'a accordée.....
.....
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné-e,
atteste sur l'honneur ne pas avoir ma résidence fiscale en France.
Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature (manuscrite)

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

- Le présent formulaire rempli, daté et signé.
- Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur, votre situation personnelle, vos attentes et les raisons de votre demande de résidence, situant le projet d'écriture dans la chronologie de votre œuvre, et l'intérêt de le développer en résidence.
- Une note présentant votre projet de traduction: présentation de l'œuvre à traduire et de son auteur, précisions sur l'intérêt particulier à traduire (ou retraduire) cette œuvre, et les difficultés propres à ce projet de traduction.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète : Liste des ouvrages que vous avez traduits, en précisant : langue source, auteur, titre français / titre traduction, éditeur, année de publication.
- La copie entière du contrat de traduction signé avec l'éditeur étranger (accompagné de la traduction de ses principales clauses en français Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours, ou lettre de l'éditeur pressenti sur le projet.
- La copie entière du contrat de cession de droits – contrat signé entre l'éditeur français et l'acquéreur étranger–si l'ouvrage n'est pas dans le domaine public.
- Le catalogue de l'éditeur étranger ou sa présentation en français (ce document peut être envoyé en pdf par mail).

Tout dossier incomplet ne pourra pas être expertisé.

MODALITÉS D'ENVOI DU DOSSIER

DOSSIER COMPLET À ENVOYER AU PLUS TARD LE 7 MAI 2020, MINUIT

par courriel UNIQUEMENT à :
residences@alca-nouvelle-aquitaine.fr

Renseignements :

Chalet Mauriac

Aimée Ardouin +33 (0)6 95 61 10 06

Pôle Création

Marion Colin +33 (0)5 47 50 10 17

Nathalie André +33 (0)5 47 50 10 13